



Droits apres compromis de vente d'appartement

Par **planté véronique**, le **11/06/2011** à **16:14**

Bonjour,

Je viens de signer un compromis de vente pour un appartement au bord de la mer. La vente devant notaire est fixée fin août 2011; Hors le propriétaire désire louer pendant la saison estivale. Est-il dans son droit et quels sont les recours en cas de dégradations constatés dans cet appartement le jour de la vente finale?

Par **edith1034**, le **11/06/2011** à **18:11**

oui sauf si vous l'avez interdit dans le compromis de vente

pour tout savoir sur le compromis de vente

<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

l'appartement est vendu en l'état décrit dans le compromis de vente et au jour de la signature chez le notaire